

1 | 2 | 3
DECEMBRE
2021

2
décembre
2021

“ALL INCLUSIVE”

AVEC LES SESSAD



© laurent CABRIT

BORDEAUX
PALAIS 2 L'ATLANTIQUE

14^e

JOURNÉES NATIONALES DES SESSAD

Atelier 12

SERAFIN-PH, avant une
réforme tarifaire, un
langage commun



Atelier 12 : SERAFIN-PH, avant une réforme tarifaire, un langage commun

- ◆ Frédérique Gagnou, IDACT (16)
- ◆ Antoine Fraysse, Délégué fédéral, ANCREAI

Animatrice : Patricia Fiacre, CREA Nouvelle-Aquitaine

Rapportrice : Bénédicte Marabet, CREA Nouvelle-Aquitaine

SERAFIN-PH :

avant une réforme tarifaire, un langage commun

SERAFIN
PH Services et Établissements :
Réforme pour une Adéquation
des FINancements aux parcours
des Personnes Handicapées



LE VRAI DU FAUX

- SERAFIN-PH = Tarification à l'activité ?
 - ✓ Faux. Si Les modalités de conduite des Etudes Nationales de Coût, avec un chronométrage des prestations délivrées par les professionnels peuvent prêter à penser le contraire, l'objectif de cette démarche était d'identifier les facteurs de coût des accompagnements
- SERAFIN-PH = une réforme reportée aux calendres grecques?
 - ✓ Faux ! Le calendrier actuel prévoit une entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2024
- SERAFIN-PH = une usine à gaz?
 - ✓ Faux ! La réforme se veut équitable, simplificatrice et au service du parcours des personnes

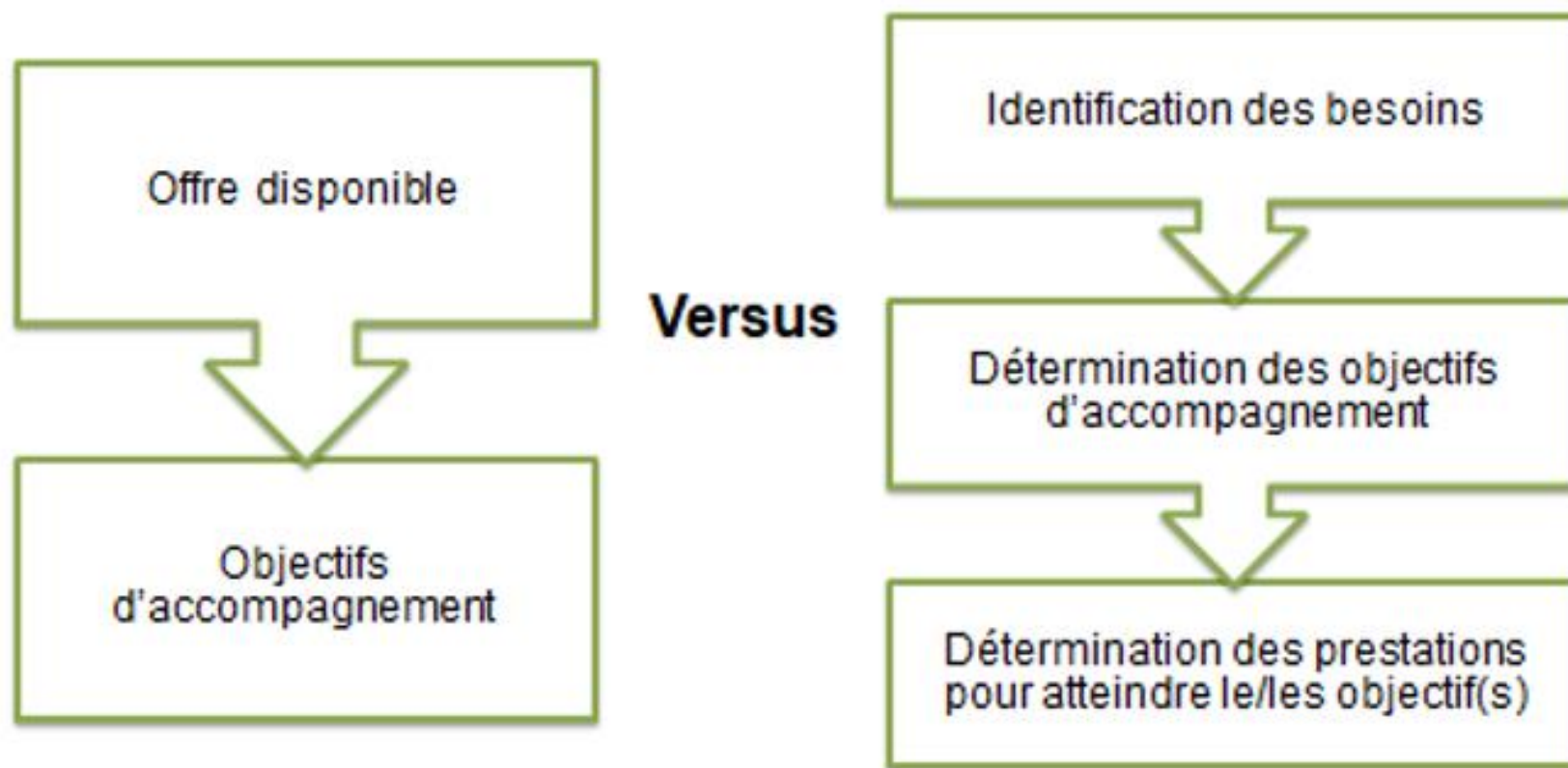
Petit rappel historique...

- Le rapport Vachey-Jeannet (2013) :
 - ✓ Absence d'outils d'évaluation des personnes traduit en besoins et prestations pour y répondre a pour conséquence l'absence de lien objectivé entre niveau de financement d'un ESMS et le degré d'autonomie des personnes accueillies et de corrélation entre service rendu et coût de fonctionnement
- 2015 : le lancement de la réforme SERAFIN-PH :
 - ✓ Mettre en place une nouvelle tarification des ESMS intervenant auprès des personnes en situation de handicap fondée sur des références objectives (besoins/prestations).
 - ✓ Se doter d'un référentiel tarifaire d'ici sept ans, qui sera utilisé lors de l'allocation de ressources aux ESMS concernés.... dans une logique d'équité, de simplification des processus et de promotion des parcours sans rupture.

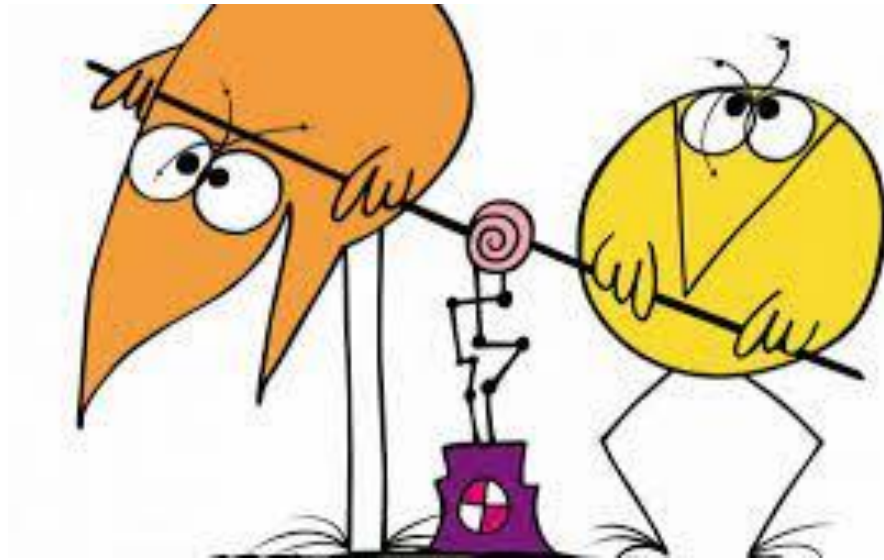
Petit rappel historique...

- La réforme SERAFIN-PH : un projet en 3 phases :
 - ✓ Construction des outils permettant une allocation des ressources renouvelées (2015-2018)
 - ✓ Définition d'un nouveau modèle de tarification, intégrant une phase de simulation des impacts financiers (en cours)
 - ✓ Déploiement des nouvelles modalités de financement (à partir de 2024)

Adapter l'offre aux besoins



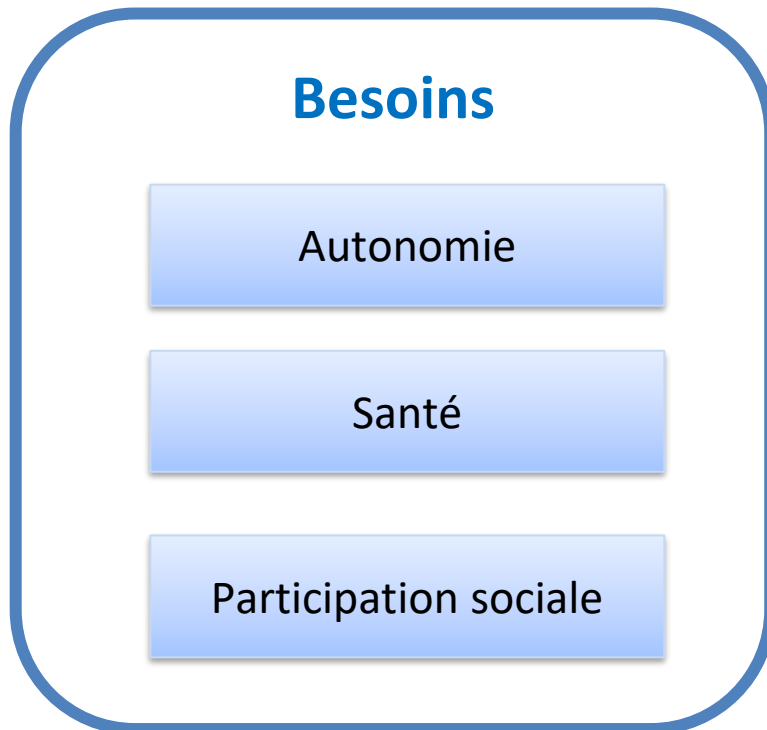
Les nomenclatures :
pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple...



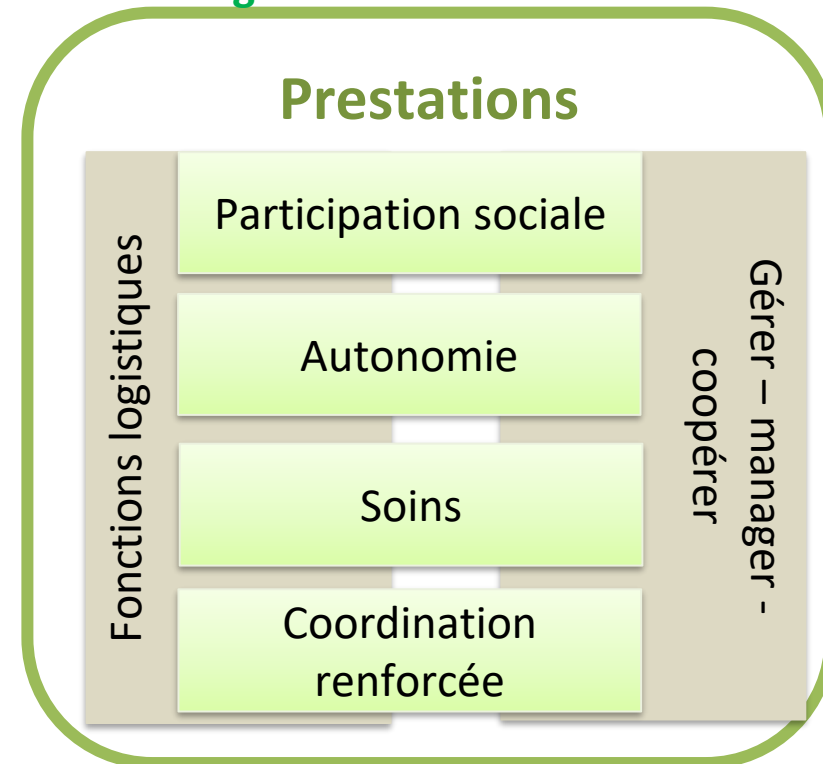
Phase 1 : la construction des outils

- Les nomenclatures SERAFIN-PH ont pour objectif de décrire d'une façon commune et partagée les besoins et les prestations délivrées par les ESMS en réponse à ces besoins:

La nomenclature des besoins
n'est pas un outil d'évaluation



La nomenclature des
prestations n'est pas une
grille de tarification



Une définition partagée du besoin



Performance

Ce que je fais



**Ecart
-différence-**



**Mon objectif personnel de
réalisation**

Mon projet et mes habitudes de
vie par rapport à la norme de
réalisation socialement admise

«**Écart** entre la **réalisation effective** (“**performance**”), par une personne, d’une activité ou d’un domaine d’activité et son **objectif personnel de réalisation** »

Une approche écosystémique du besoin

- Le besoin n'est pas:
 - uniquement lié aux caractéristiques de la personne  Mais aussi lié à son environnement
 - le même pour toutes les personnes même si le handicap paraît identique  Car dépend de l'environnement, de facteurs personnels
 - Il peut évoluer  Quand les choix des personnes évoluent, ou leur état de santé, ou leur environnement, etc.

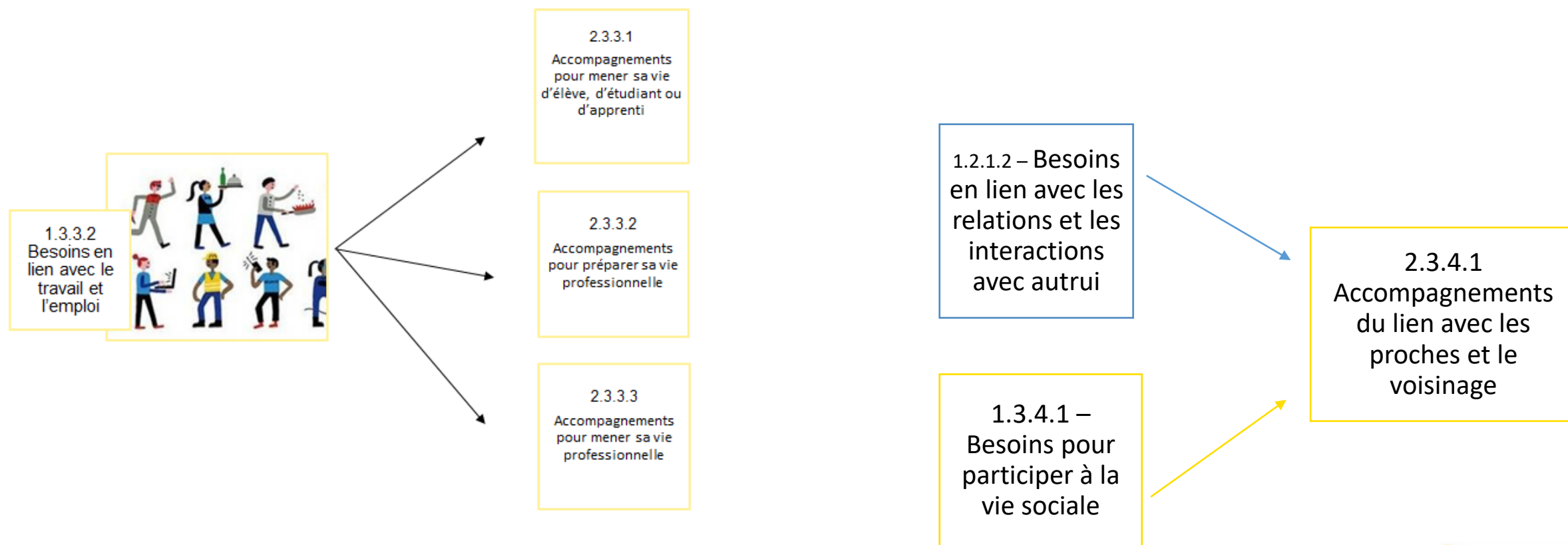
La logique des nomenclatures

Un besoin



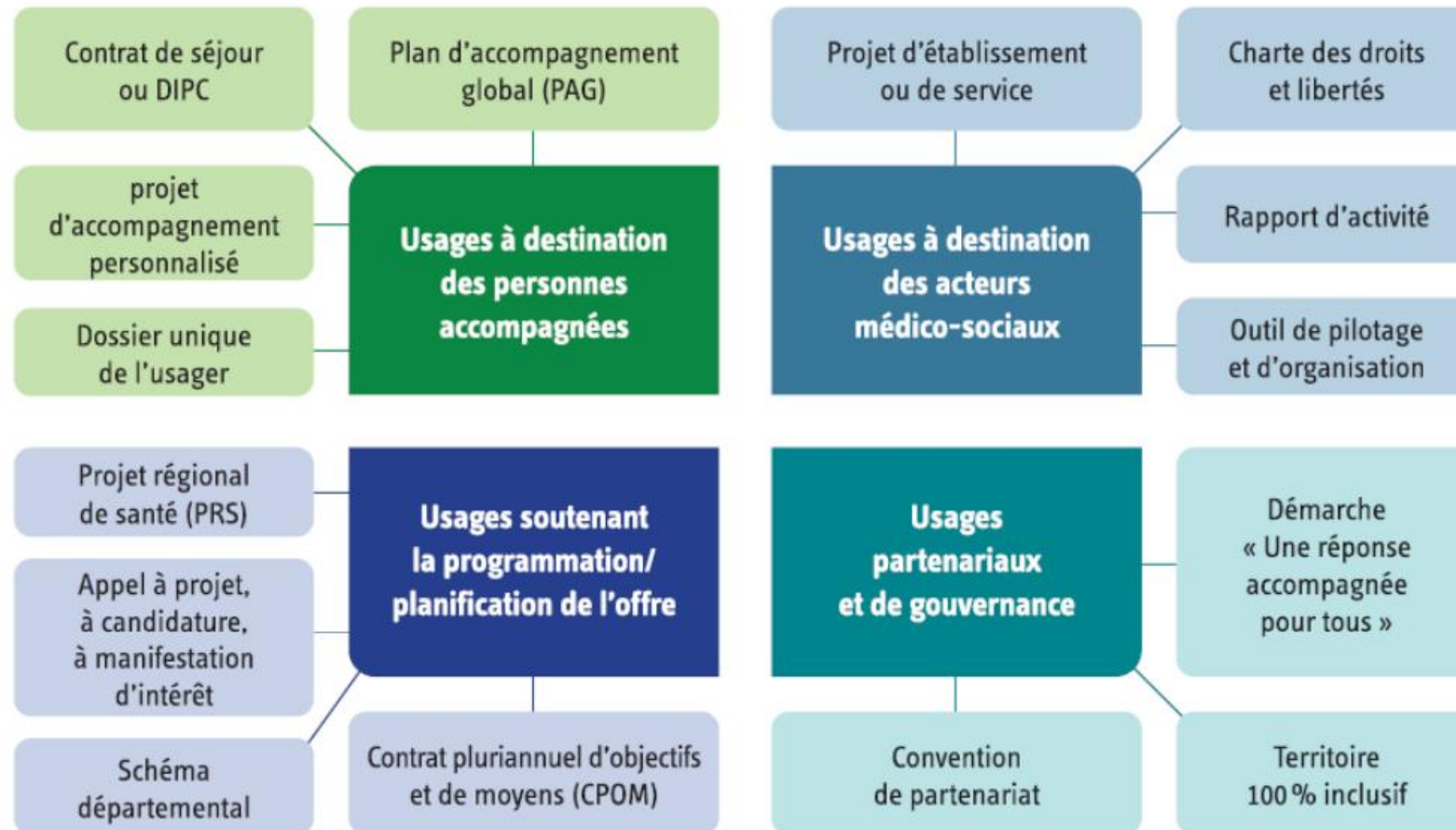
Plusieurs prestations

Plusieurs besoins peuvent être couverts par plusieurs prestations.



Les nomenclatures en pratique

Les quatre grandes familles d'usages

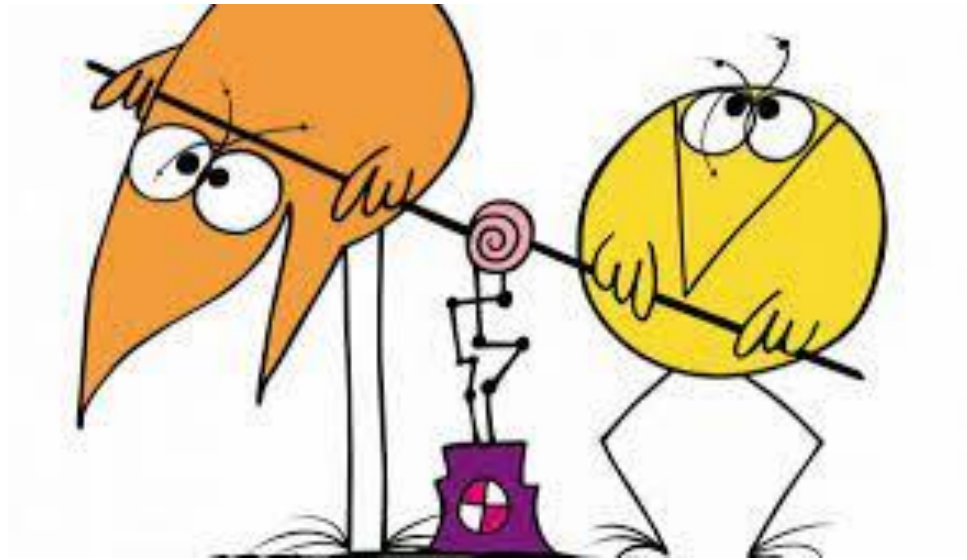


Les nomenclatures en pratique

➤ Un projet personnalisé « SERAFIN compatible »:

Objectif 1 : « Effectuer seul les trajets domicile- Collège »	Actions à entreprendre	Ressources personnelles	Ressources ESMS	Ressources territoire	Ressources entourage
Besoin 1.1.1.8 « Besoin en matière de fonction locomotrice »	1) Réduire les gestes involontaires dans le bus.	Antoine a gagné en autonomie depuis l'année précédente et contrôle mieux ses mouvements en position assise.	Prestation 2.1.2 « Rééducation et réadaptation fonctionnelle » : Sylvie, psychomotricienne du SESSAD, intervient à domicile le mercredi à 18 h pour travailler sur les postures et le contrôle des réflexes moteurs. Accentuation des séances sur les postures « debout ».	Prestation (SESSAD) 3.1.5.2 « Appui-ressource et partenariats institutionnels » : La société des bus « superbis » reçoit chaque année une plaquette de présentation du SESSAD et un livret de bonnes pratiques sur les conduites à tenir pour prévenir les troubles du mouvement involontaire (ex. : éviter bruits type klaxon et changement brutal de vitesse) Prestation (chauffeur de bus) 2.2.1.3 « Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité » : Le chauffeur de bus s'assure d'avoir une conduite qui limite le déclenchement de troubles liés au stress.	Prestation (SESSAD) 3.1.5.2 « Appui-ressource et partenariats institutionnels » : Le SESSAD a informé Violaine, mère d'Antoine, des moyens de prévenir ces troubles et des techniques pour les atténuer s'ils se manifestent. Prestation 2.1.2 (Violaine) « Rééducation et réadaptation fonctionnelle » : Accompagnement tous les jours d'Antoine par Violaine qui est amenée, grâce aux informations reçues du SESSAD, à utiliser des techniques permettant de réduire la survenue et l'intensité des troubles moteurs.

Tarification : *En route vers l'équité....*

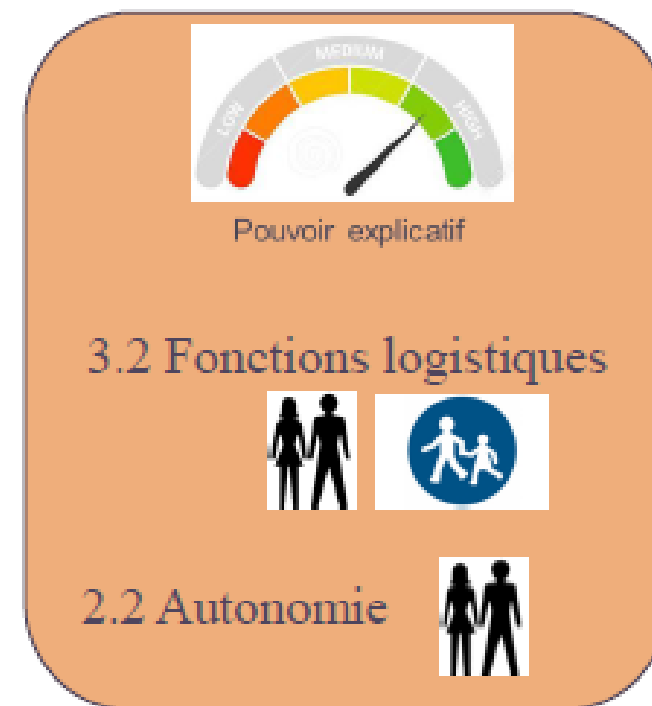
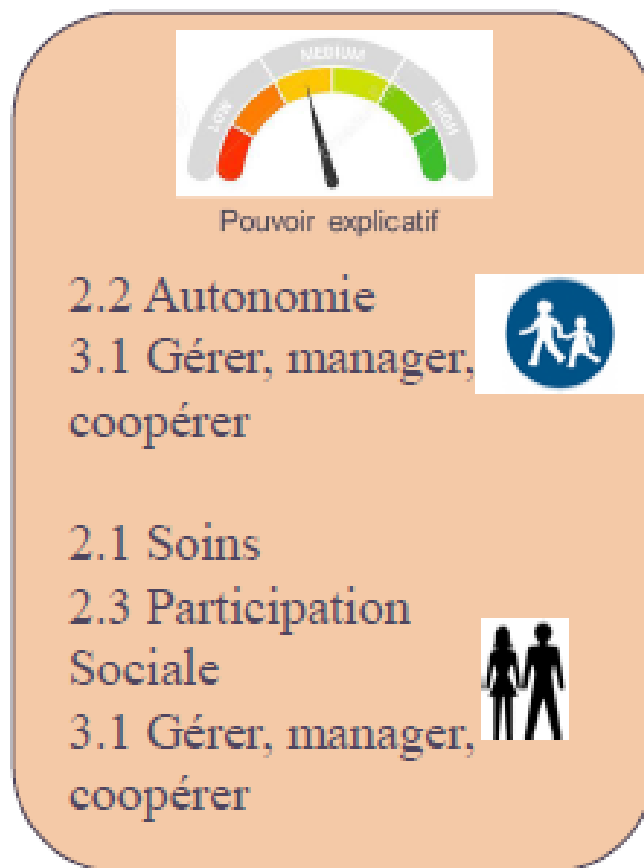


Phase 1 : Les enquêtes et études de couts

- Les objectifs poursuivis par les enquêtes de coût 2016 et 2017 :
 - ✓ Observer les coûts actuels des prestations (au-delà du coût général à la place).
 - ✓ Eprouver la validité de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH
- Les objectifs poursuivis par l'enquête repères:
 - ✓ Identifier des « marqueurs de charge d'accompagnement » à dire d'experts à partir de 550 situations réelles
- Les objectifs poursuivis pour les études de coûts (2018 et 2019 > résultats en 2020 et 2021)
 - ✓ Identifier les facteurs explicatifs de la variabilité des coûts des accompagnements
 - ✓ Fournir des éléments d'analyse et de réflexion pour la constitution d'un nouveau modèle de financement des établissements et services médico-sociaux.

Phase 1 : Les principaux résultats des études de coûts

- Des facteurs de coûts plus ou moins identifiés selon les blocs de prestations



5

Phase 2 : Le modèle de tarification

Transformation de l'offre

L'ensemble du modèle doit favoriser la transformation de l'offre

Financements complément.

Financements complémentaires

⇒ Négociation entre le gestionnaire et les ATC ou calibrage AAP/AAC

Financement à la qualité

Financement à la qualité

⇒ Calculé automatiquement sur la base de tarifs normés, définis au niveau national (sur la base d'indicateurs)

Majoration

Niveau de complexité des situations accompagnées
(selon caractéristiques des personnes)

Valorisation des ressources à engager par l'ESMS en direction des personnes accompagnées, actualisée infra CPOM.

⇒ Calculée automatiquement sur la base de tarifs normés, définis au niveau national

Socle

Centres ressources, Equipes mobiles d'appui etc...

Socle

Socle (Prestations Indirectes et Prestations Directes au niveau de référence minimum): Budget minimum alloué à l'ESMS, pour la durée du CPOM.

⇒ Calculé automatiquement sur la base de tarifs normés, définis au niveau national

Appui ressource avec une organisation dédiée/spécifique (ex : centres ressources, équipes mobiles d'appui, etc...)

⇒ Négociation entre le gestionnaire et les ATC ou calibrage AAP/AAC

Phase 2 : l'expérimentation

		2021										2022										2023													
		mars	Avril	mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	oct.	Nov.	Déc.
Expérimentation	<u>Cadrage de l'expérimentation</u>																																		
	<u>Choix des variables de l'expé.</u>																																		
	Dossier CNIL										✦																								
	Développement des outils SI																																		
	Guide méthodologique										✦																								
	Appel à candidatures et sélection des candidats																																		
	Formations des ESMS																																		
	Périodes de coupes																																		
	Transmission et validation des données																							✦											
	Exploitation des données																																		
	PLFSS 2024																																		
Construction du modèle	Pré-modèle et modèle			Pré-modèle																		Modèle													

Phase 2 : L'expérimentation

➤ Les objectifs de l'expérimentation :

- ✓ Simuler les impacts du pré-modèle de financement sur un large échantillon d'ESMS par comparaison des dotations actuelles et théoriques (du futur modèle).
- ✓ Procéder à des ajustements dans la perspective du déploiement en 2024 Via les résultats de la simulation (ajustement ex-post à partir des effets revenus) et la nouvelle objectivation des coûts avec les données d'intensité des accompagnements (minutage).
- ✓ S'assurer que le nouveau modèle sera adapté pour la transformation de l'offre

Phase 2 : L'expérimentation

- Les modalités de déploiement :
 - ✓ Impliquer 1 200 ESMS, dont 300 ESMS recueillant les temps de prestations (pour consolider les résultats des ENC) et 300 ESMS engagés dans la transformation de l'offre (pour tester la compatibilité du modèle)
 - ✓ Tous les ESMS devront indiquer les caractéristiques individuelles (issues en majorité des données des ENC) ainsi que les activités réalisées (journées, ½ journées, séances, etc.), ainsi que les caractéristiques de l'ESMS, le CA (ou ERRD 2021) et l'activité annuelle

Phase 2 : L'expérimentation

➤ Les modalités de déploiement :

- ✓ Les 300 ESMS « minutages » devront en sus minuter les prestations de niveau 4 et le NIR de chaque résident pour recalculer les marqueurs de charge par :
 - Estimation des coûts des prestations directes (grâce aux minutes et à partir de coûts de personnel de référence)
 - Comparaison de l'intensité des accompagnements en fonction des modes d'accueil
 - Consolidation des dépenses de soins d'assurance maladie grâce au NIR (consultations, actes de soins)
- ✓ Les 300 ESMS « TdO » devront en sus recueillir les données sur les parcours complets des PH, incluant les partenaires extérieurs et les besoins non couverts pour :
 - Avoir une vision exhaustive de l'accompagnement
 - Identifier les besoins non couverts de niveau 4
 - Consolidation des dépenses de soins d'assurance maladie grâce au NIR (consultations, actes

2
décembre
2021

**Nous vous remercions
de votre attention**

1 | 2 | 3
DECEMBRE
2021

“ALL INCLUSIVE”
AVEC LES SESSAD



BORDEAUX
PALAIS 2 L'ATLANTIQUE

14^e

JOURNÉES NATIONALES DES SESSAD

